

035657

RECU LE 12 SEP. 2023



Question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, Député ECOLO à Monsieur Rudi Vervoort, membre du Collège chargé de la Culture et des Personnes Handicapées

Concerne: La promotion de l'European Disability Card

L'accès à la culture des personnes en situation de handicap est un droit fondamental, il est nécessaire que la COCOF veille à l'accessibilité des lieux et des activités culturelles.

Le jeudi 9 juin 2022, la Chambre des représentants a adopté une proposition de résolution relative à la poursuite du déploiement de la European Disability Card (EDC), c'est-à-dire la carte européenne du handicap. Pour rappel, la Commission européenne a introduit cette carte en 2016 dans huit pays pilotes, dont la Belgique, qui l'a lancée en 2017. Les personnes peuvent se procurer cette carte auprès du SPF Sécurité sociale, du PHARE ou de la VAPH. La European Disability Card (ou EDC), permet de bénéficier de certains avantages notamment dans les secteurs de la culture, des sports et des loisirs en Belgique et dans 7 autres pays européens. Les organisateurs d'activités culturelles, sportives ou de loisirs qui acceptent cette carte sont libres de choisir les avantages qu'ils accordent : tarif réduit, visite guidée adaptée, etc.

Cette carte est un instrument important afin de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des personnes en situation de handicap. Il est important de promouvoir son utilisation au maximum. Lors d'une question sur le sujet le 8 juillet 2022, vous indiquiez que "*le (PHARE) a délivré 613 cartes européennes du handicap depuis la mise en production de celles-ci, en octobre 2017.*" et que "*Au niveau bruxellois, plusieurs initiatives ont été prises par le service PHARE pour mieux faire connaître la carte européenne du handicap, ainsi que les démarches administratives y afférentes. Ces initiatives reposent principalement sur les informations publiées sur le site internet et dans le mensuel PHARE-Echos*".

Vous donniez une autre information importante, le fait que dans le cadre de la Conférence Interministérielle bien-être, des sports et de la famille, à laquelle le handicap a été ajouté, une Sous-CIM avait été lancée, au sein de laquelle un groupe de travail spécifique est consacré à la carte européenne du handicap. Ces groupes de travail ont pour objectif de réunir les différents ministres compétents du Gouvernement fédéral et des entités fédérées, ainsi que leurs administrations, afin de faciliter la mise en place transversale de priorités autour du handicap dont fait partie la carte européenne du handicap

Evidemment, la promotion de cette carte va de paire avec l'accessibilité des lieux culturels, Nous savons que certains services spécialisés, comme AMT Concept, le service conseils en aménagements et aides techniques, Passe Muraille, Plain-pied, etc., sont agréés par

le service PHARE pour certifier l'accessibilité des lieux. Il est plus que nécessaire de continuer ces partenariats et d'augmenter l'accessibilité des lieux pour tous les handicaps.

Monsieur le ministre, plus d'un an après le déploiement de la European Disability Card, je souhaiterais faire un état des lieux, mes questions sont les suivantes:

- Quelles actions ont été entreprises par le Phare en vue de promouvoir l'utilisation de la carte européenne du handicap? Quels partenariats ont-ils été réalisés?
- Quel est le bilan du recours à cette carte dressé par le PHARE depuis 2022? Où en sont les travaux du groupe de travail dédié à la carte européenne du handicap? Quelles sont les recommandations ressorties des discussions?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin

Député Ecolo

